

Bulletin d'inscription pour un examen de santé

(enfant à partir de 8 ans)

Vos coordonnées :

- Nom
- Prénom
- Nom de jeune fille
- Date de naissance ____ / ____ / ____
- N° sécurité sociale ____ - ____ - ____
- Adresse
- Code postal
- Ville
- Téléphone (portable de préférence)
- Caisse d'affiliation

Vos préférences pour un rendez-vous :

Cochez 2 cases pour indiquer vos disponibilités
(le matin uniquement)

Pamiers : ☐ Lundi ☐ Mercredi ☐ Jeudi

Saint-Girons : ☐ Jeudi

Lavelanet : ☐ Mardi

Indisponible du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

La date et l'heure définitives du rendez-vous vous seront précisées
dans un courrier de convocation envoyé à votre domicile.

Inscrire une autre personne :

- Nom
- Prénom
- Nom de jeune fille
- Date de naissance ____ / ____ / ____
- N° sécurité sociale ____ - ____ - ____

Les données recueillies à l'occasion de votre inscription à l'examen de santé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège ont l'objet d'un traitement des données à caractère personnel pour la gestion de votre dossier médical. Conformément à l'article 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez y accéder afin d'exiger du Centre qu'elles soient rectifiées, complétées ou mises à jour.

Comment se déroule le bilan de santé ?

L'examen de santé vous permet de bénéficier d'un bilan personnalisé, périodique et gratuit.

Le contenu de votre examen sera défini par l'équipe médicale et paramédicale en fonction de votre âge et de votre sexe, mais également par rapport aux facteurs de risque liés à votre mode de vie, à vos antécédents médicaux/familiaux et à votre parcours professionnel.

Sur demande de votre part, une copie des résultats pourra être transmise à votre médecin traitant.

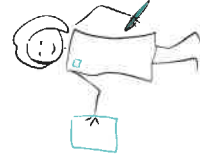
Le médecin vous reçoit pour un examen clinique individuel et confidentiel. Il commente les premiers résultats et vous donne des conseils personnalisés.

Si nécessaire, il vous invite à bénéficier sur place d'examens complémentaires (frottis, rattrapage vaccinal, dépistage du HIV, de l'hépatite C...).

Des séances individuelles sur les grands facteurs de risque (alimentation, tabac, alcool, activité physique, hygiène buccodentaire) peuvent vous être proposées ainsi qu'un rendez-vous avec un médecin sexologue ou un psychologue, ou encore une orientation vers une assistance sociale.

Profitez de ce temps d'échanges privilégié pour poser toutes les questions liées à votre santé.

Une fois votre bilan de santé terminé, vos résultats vous sont envoyés à domicile ou remis en mains propres.



Notre agent d'accueil récupère votre convocation et le questionnaire. Il constitue votre dossier administratif.



Un(e) infirmier(e) effectue les examens biologiques : prise de sang, analyse d'urine et détermine les examens paracliniques à pratiquer.



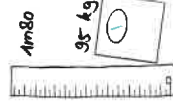
Le dentiste réalise un examen bucco-dentaire* si vous n'avez pas eu de visite récente.



Une collation vous est offerte.



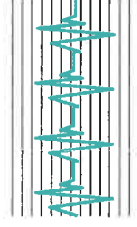
Examen + Contrôle de la vue.



L'équipe paramédicale vous accompagne pour réaliser la prise de vos mesures (taille, poids...).



Mesure de la capacité respiratoire.



Électrocardiogramme.



Consultation.

*disponible au CES de Pamiers sur rendez-vous préalable fixé à l'occasion du bilan.

Le bilan en 5 questions

Pour qui ? Les assurés sociaux affiliés à la CPAM du régime général et des sections locales, ainsi que leurs ayants droit (dès l'âge de 8 ans). Pour les autres régimes, il convient de contacter sa caisse d'affiliation pour demander une éventuelle prise en charge.

Pourquoi ? Le bilan de santé préventif est une démarche personnelle d'un assuré et ne remplace en aucun cas la visite médicale du travail. Aucun soin ni prescription ne sera délivré à cette occasion.

Combien ça coûte ? Le bilan est entièrement gratuit. Aucune indemnité de transport ou de perte de salaire ne sera versée.

Combien de temps ça dure ? Le bilan dure environ 2 heures et a lieu le matin.

Puis-je choisir l'infirmier ou le médecin qui va m'examiner ? Non, les praticiens hommes et femmes sont des professionnels de santé qu'il n'est pas possible de choisir personnellement.

Les plus...

- L'occasion d'aborder des sujets que vous n'avez peut-être jamais eu encore l'occasion d'évoquer, de vous informer et d'obtenir les réponses aux questions que vous vous posez.
- Une information et de la documentation pour l'accès aux droits et aux soins.
- Des conseils personnalisés en prévention et éducation pour la santé.

Pour demander un rendez-vous, c'est facile !



En ligne sur www.ameli.fr/ariege/assure/sante/assurance-maladie/prevention-depistages/examen-prevention-sante



par **téléphone** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
au **0 800 100 212** (Numéro vert)



Par **courrier** en renvoyant le bulletin d'inscription à :

CPAM de l'Ariège
1 avenue de Sibian,
09015 Foix Cedex



sur place, en déposant le bulletin d'inscription au sein des accueils Assurance Maladie ou dans votre MSAP de Saint-Girons.

Des bilans de santé complets et gratuits à :



Pamiers :

CPAM - Place des héros de la résistance.



Saint-Girons :

MSAP - Rue Joseph Sentenac.



Laurelanel :

CPAM - Esplanade Pierre Mendès France.